



Covid menace du laboratoire

Par Zoz

Bonjour,
Je suis non vacciné et j'ai payé au mois de janvier dans un labo un test PCR (44?) qui s'est révélé positif. Un mois après, j'ai reçu une lettre de rappel du laboratoire me demandant de régler 31 ? en plus (recherche variant)..
Je leur ai rien demandé et n'en ai que faire d'autant plus que je n'ai jamais reçu aucun résultat sur un quelconque variant..
Le laboratoire me menace de classer mon dossier dans le service contentieux et de me faire payer des pénalités.
Que dois-je faire ?
Merci beaucoup.

Par vivi2501

""

Le dépistage de la Covid-19 se fait désormais en deux temps :

Lors de la première étape, le patient réalise un test (antigénique rapide ou PCR nasopharyngé classique ou salivaire).
Le prélèvement est analysé afin de déterminer s'il est positif à la Covid-19 ou pas.

Lorsque le résultat est positif, l'échantillon est obligatoirement analysé une seconde fois avec une RT-PCR de criblage afin d'identifier la présence potentielle du variant anglais, sud-africain ou brésilien.

""

Par Zoz

Oui et donc?
Ça veut dire que je dois payer ?

Par vivi2501

vous devez payer la somme réclamée par le labo

Par Zoz

Ben ils devraient dire alors qu'un test PCR coûte 75? et pas 44??.
Ça permettrait aux gens de plus se déclarer à la sécu et de contaminer en masse..
La prochaine fois que je le rechoppe, je dirais rien..
Merci de votre réponse

Par janus2

Ça permettrait aux gens de plus se déclarer à la sécu et de contaminer en masse..
La prochaine fois que je le rechoppe, je dirais rien..
Merci de votre réponse

Bonjour,
Les tests restent pris en charge par la SS même pour les non vaccinés en cas de symptômes (avec prescription médicale) ou pour les cas contacts identifiés par l'assurance maladie.